



CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13.09.2021

COMPTE-RENDU

L'an deux mil vingt-et-un, le treize septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de ROIFFIEUX, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de réunion, au 229 Le Grand chemin (07100 ROIFFIEUX), sous la présidence de Monsieur **Christophe DELORD**, Maire.

Présent(e)s : Sophie ANDRE, Perrine BEAUMEL, Pascale BILLON, Sylvie BONNET, Laurent BRUNEL, Philippe CLAVIER, Nathalie CLEMENT, Christophe DELORD, Pierre DU PELOUX, Louis-Claude GAGNAIRE, Géraldine GAY, Claude JAMONAC, Alain MAULARD, Florence MOURET, Maryline NONNENMACHER, Daniel QUIBLIER, André RICHARD, Agnès SAUZEAT-VOLOZAN, Jean-Paul SOUBEYRAT, Agnès VILLIEN

Absent(e)s excusé(e)s : Martine CHAZOT, Didier MOREL, Eric TARDY

Absent(e)s : /

Absent(e)s ayant donné pouvoir : Martine CHAZOT à Perrine BEAUMEL, Eric TARDY à Christophe DELORD, Didier MOREL à Daniel QUIBLIER

Arrivé(e)s en cours de séance : /

Secrétaire de séance : Philippe CLAVIER

Date d'affichage et d'envoi de la convocation : 07 septembre 2021

Afin de respecter le caractère public de la réunion, dans le respect des mesures sanitaires, seules 6 personnes étaient autorisées à y assister.

* * *

Adoption du procès-verbal de la séance de conseil municipal du 29.06.21 :

Présents : 20 Votants : 23 Pour : 23 Abstention : 0 Contre : 0

2021.07.01 Modification du temps de travail d'un agent

Rapporteur : Christophe DELORD

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

VU la délibération n°2016.06.05 en date du 12 juillet 2016, portant modification du temps de travail de la responsable du service de restauration scolaire - garderie,

CONSIDERANT que l'agent a été informé de cette augmentation horaire de son temps de travail,

CONSIDERANT que cette modification n'excède pas 10% du temps de travail et que l'avis du Comité technique n'est, dans ce cas, pas requis,

Le Conseil municipal de la commune de ROIFFIEUX, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

DECIDE de porter de 26.50 à 27.50 heures annualisées le temps de travail de la responsable du service Restauration scolaire Garderie Entretien, à compter du 14 septembre 2021,

DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2021.

Présents : 20 Votants : 23 Pour : 23 Abstention : 0 Contre : 0

2021.07.02

Modification des droits de place pour les années 2021 et 2022 (suite à l'avis du Préfet)

Rapporteur : Nathalie CLEMENT

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code général de la propriété des personnes publiques,

VU la délibération n°2021.06.06 du conseil municipal de Roiffieux en date du 29 juin 2021, fixant les droits de place pour les années 2021 et 2022,

VU l'avis du Préfet daté du 12 juillet 2021, informant de l'illégalité d'une exonération totale des droits de place pour les industriels forains et les terrasses,

CONSIDERANT la nécessité de modifier en conséquence les droits de place,

Le Conseil municipal de la commune de ROIFFIEUX, entendu l'exposé de Madame CLEMENT et après en avoir délibéré,

DECIDE d'appliquer, pour les années 2021 et 2022, les droits de place suivants :

Emplacements communaux :

- Commerçants ambulants : 1 euro le mètre linéaire par séance,
- Spectacle de toute nature : forfait de 60 euros jusqu'à 160 m² ; 1 euro le m² supplémentaire au-delà de 160 m². A titre exceptionnel, compte tenu des difficultés rencontrées suite à la COVID-19, le droit de place pour l'installation des industriels forains est fixé à un euro symbolique, pour les années 2021 et 2022.

Emplacements terrasses : 5,20 euros le m². A titre exceptionnel, compte-tenu des difficultés rencontrées suite à la COVID-19, les droits de place pour des emplacements terrasses sont établis à un euro symbolique par mois, pour les années 2021 et 2022.

ANNULE et REMPLACE la délibération n°2021.06.06 du conseil municipal du 29 juin 2021.

Présents : 20

Votants : 23

Pour : 22

Abstention : 1

Contre : 0

Abstention de Philippe CLAVIER

2021.07.03

Emission d'un titre de recettes

Rapporteur : Nathalie CLEMENT

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté n°44/2021 du Maire en date du 06 juillet 2021 portant remise en état d'office d'un terrain situé en zone constructible,

Le Conseil municipal de la commune de ROIFFIEUX, entendu l'exposé de Madame CLEMENT et après en avoir délibéré,

VALIDE l'établissement d'un titre de recettes d'un montant de 1 008.00 € à l'encontre du propriétaire des terrains situés au 214 route des Termes à Roiffieux (parcelles AH 145 et AH 127) pour la remise en état d'office des terrains considérés,

CONFIE à Monsieur le Trésorier le soin de procéder au recouvrement de ladite somme.

Présents : 20

Votants : 23

Pour : 23

Abstention : 0

Contre : 0

2021.07.04

Choix du prestataire pour le marché subséquent de l'accord cadre voirie (année 2021)

Rapporteur : Daniel QUIBLIER

VU la délibération n°2019.07.04 du Conseil municipal de Roiffieux en date du 12 septembre 2019, portant conclusion d'une convention avec Annonay Rhône Agglo pour la constitution d'un groupement de commandes en vue de la passation d'un accord-cadre « travaux et entretien voirie, réseaux divers et terrassement »,

VU la délibération n°2019.09.05 du Conseil municipal de Roiffieux en date du 28 novembre 2019, portant modification de la convention avec Annonay Rhône Agglo pour la constitution d'un groupement de commandes en vue de la passation d'un accord-cadre « travaux et entretien voirie, réseaux divers et terrassement »,

VU la conclusion de l'accord-cadre en date du 25 mars 2020 par délibération d'Annonay Rhône Agglo,

VU la consultation lancée le 22 juin 2021 par la Commune de Roiffieux pour son programme de travaux de voirie de l'année 2021,

CONSIDERANT les offres remises par les candidats,

Le Conseil municipal de la commune de ROIFFIEUX, entendu l'exposé de Monsieur QUIBLIER et après en avoir délibéré,

DECIDE :

- d'attribuer le marché subséquent à l'accord cadre susvisé à l'entreprise EIFFAGE-ISARDROME Agence de Valence pour un montant de 58 951.20 € TTC, relatif à la tranche ferme,
- de retenir la tranche conditionnelle 1 pour un montant de 10 188.00 € TTC, portant ainsi le montant total du marché attribué à 69 139.20 € TTC.

DIT que les crédits sont inscrits au budget primitif 2021,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant dûment habilité, à signer les documents correspondants.

Présents : 20

Votants : 23

Pour : 19

Abstention : 4

Contre : 0

2021.07.05

Choix des prestataires pour les travaux de la RD470 (3^{ème} tranche)

Rapporteur : Daniel QUIBLIER

VU la délibération n°2020.01.04 du conseil municipal de Roiffieux, retenant le Cabinet Julien pour assurer la maîtrise d'œuvre des travaux de la 3^{ème} tranche de la RD470,

VU l'appel d'offres lancé le 25 juin 2021 relatif au marché public de travaux conduit selon une procédure adaptée, pour l'aménagement de la 3^{ème} tranche de la RD470,

CONSIDERANT les candidatures et les offres déposées,

Le Conseil municipal de la commune de ROIFFIEUX, entendu l'exposé de Monsieur QUIBLIER et après en avoir délibéré,

DECIDE de retenir :

- pour le lot 1 « voirie », l'entreprise EIFFAGE pour un montant de 393 773.40 € TTC (variante retenue),
- pour le lot 2 « bétons », l'entreprise SOLS VALLEE DU RHONE pour un montant de 143 922.00 € TTC,

ORDONNE les inscriptions budgétaires correspondantes,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant dûment habilité, à signer les documents pour la mise en œuvre de la présente décision.

Présents : 20

Votants : 23

Pour : 23

Abstention : 0

Contre : 0

2021.07.06 Avis sur l'engagement d'une procédure de protection d'un immeuble remarquable présentant un caractère esthétique, historique et pittoresque

Rapporteur : Christophe DELORD

VU le Code de l'environnement, et notamment ses articles L581-4 et L123-19-1,

CONSIDERANT l'intérêt patrimonial de l'église de Roiffieux pour son caractère esthétique, historique et pittoresque,

Le Conseil municipal de la commune de ROIFFIEUX, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

DONNE un avis favorable pour engager une procédure de protection de l'immeuble remarquable de l'église, telle que le prévoit le Code de l'environnement, afin d'interdire tout affichage publicitaire sur l'église, mais également d'interdire la publicité dans une zone de 100 mètres autour de l'église et dans son champ de visibilité,

AUTORISE Monsieur le Maire à mettre en œuvre ladite procédure et à organiser la consultation du public.

Présents : 20

Votants : 23

Pour : 23

Abstention : 0

Contre : 0

2021.07.07 Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) s'agissant de la compétence Eaux pluviales

Rapporteur : Monsieur Christophe DELORD

VU le Code général des impôts, notamment l'article 1609 noniè C,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLECT), en date du 08 juillet 2021,

Le Conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir débattu,

APPROUVE le rapport de la CLECT en date du 08 juillet 2021 qui fixe le montant définitif du transfert de charges eaux pluviales intervenu au 1^{er} janvier 2021,

CHARGE Monsieur le Maire, ou son représentant dûment habilité, d'effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents utiles à la mise en œuvre de la présente délibération.

Présents : 20

Votants : 23

Pour : 23

Abstention : 0

Contre : 0

2021.07.08 Communication des décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations

Rapporteur : Monsieur Christophe DELORD

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil municipal de Roiffieux en date du 15 juin 2020, donnant délégation au Maire et aux adjoints, pour certains domaines de leurs compétences,

CONSIDERANT que les décisions prises par le Maire et les adjoints, dans le cadre de cette délégation, doivent faire l'objet d'une communication au Conseil,

Le Conseil municipal de la commune de ROIFFIEUX, entendu l'exposé qui précède,

DECLARE avoir reçu communication des décisions prises par le Maire et les adjoints détaillées ci-dessous :

DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE ET LES ADJOINTS – Période du 01.06.21 au 31.08.21

N° de la décision	Date	Domaine	Descriptif	Montant
2021.06.01	14.06.21	Evènement	Impression et façonnage des supports de l'exposition photographique dans le cadre des Estivales 2021 <i>BC 93-2021 auprès des Ets BAYLON VILLARD (07)</i>	728.40 € TTC
2021.06.02	14.06.21	Evènement	Impression d'affiches dans le cadre des Estivales 2021 <i>BC 94-2021 auprès des Ets BAYLON VILLARD (07)</i>	42.00 € TTC
2021.06.03	14.06.21	Evènement	Impression et façonnage d'une bâche dans le cadre des Estivales 2021 <i>BC 95-2021 auprès des Ets BAYLON VILLARD (07)</i>	54.00 € TTC
2021.06.04	14.06.21	Evènement	Impression de dépliants dans le cadre des Estivales 2021 <i>BC 96-2021 auprès des Ets BAYLON VILLARD (07)</i>	162.00 € TTC
2021.06.05	14.06.21	Evènement	Acquisition de tuteurs pour l'exposition photographique dans le cadre des Estivales 2021 <i>BC 97-2021 auprès de Mr Bricolage (07)</i>	71.76 € TTC
2021.06.06	14.06.21	Evènement	Acquisition de petits matériels pour l'exposition photographique dans le cadre des Estivales 2021 <i>BC 98-2021 auprès de Mr Bricolage (07)</i>	22.98 € TTC
2021.06.07	21.06.21	Ecole	Acquisition de matériel pédagogique pour l'école publique <i>BC 100-2021 auprès d'Asco & Celda (69)</i>	241.45 € TTC
2021.06.07	21.06.21	Ecole	Acquisition de fournitures pour l'école publique <i>BC 101-2021 auprès de la Librairie laïque (43)</i>	640.02 € TTC
2021.06.08	21.06.21	Ecole	Acquisition de fournitures pour l'école publique <i>BC 102-2021 auprès de la Librairie laïque (43)</i>	282.56 € TTC
2021.06.09	21.06.21	Ecole	Acquisition de fournitures pour l'école publique <i>BC 103-2021 auprès de la Librairie laïque (43)</i>	207.45 € TTC
2021.06.10	22.06.21	Bibliothèque	Acquisition de livres <i>BC 99-2021 auprès de la Librairie Le coin des livres (07)</i>	453.56 € TTC
2021.07.01	01.07.21	Etudes Analyses	Etude de sols dans le cadre du projet du Pôle mairie <i>BC 104-2021 auprès d'Hydrogéotechnique (38)</i>	2 970.00 € TTC
2021.07.02	01.07.21	Etudes Analyses	Mission de Bureau de contrôle dans le cadre du projet du Pôle mairie <i>BC 105-2021 auprès d'Alpes Contrôles (42)</i>	5 940.00 € TTC
2021.07.03	01.07.21	Etudes Analyses	Mission de Coordinateur SPS dans le cadre du projet du Pôle mairie <i>BC 106-2021 auprès d'ATEC BVF (07)</i>	3 984.00 € TTC
2021.07.04	06.07.21	Travaux	Travaux de débroussaillage au 214 rte des Termes <i>BC 108-2021 auprès d'Espace Vertical (07)</i>	1 008.00 € TTC
2021.07.05	08.07.21	Formation	Formation élu « comment dynamiser mon marché et gérer les contraintes sanitaires » <i>BC 110-2021 auprès de la CCI Annonay</i>	190.00 € TTC
2021.07.06	15.07.21	Bibliothèque	Acquisition de livres pour la bibliothèque Le Petit Prince <i>BC 112-2021 auprès de la librairie La Parenthèse (07)</i>	286.24 € TTC
2021.08.01	02.08.21	Evènement	Location de sanitaires autonomes pour la Vogue 2021 <i>BC 114-2021 auprès d'EURL Locardèche (07)</i>	567.60 € TTC
2021.08.02	17.08.21	Travaux	Réfection de la place du Grand Chemin dans le cadre des travaux de la RD470 <i>BC 116-2021 auprès du SDE 07</i>	11 090.04 € TTC
2021.08.03	17.08.21	Etudes Analyses	Diagnostic amiante dans le cadre du projet du Pôle mairie <i>BC 117-2021 auprès de Dauphidiags (38)</i>	3 294.00 € TTC
2021.08.04	23.08.21	Garderie	Acquisition de matériels et de fournitures pour la garderie <i>BC 121-2021 auprès des Ets WESCO (79)</i>	243.40 € TTC

Présents : 20

Votants : 23

Pour : 23

Abstention : 0

Contre : 0

* *



**Le Maire
C. DELORD**

